



Compte tenu que vous prendrez probablement connaissance de ce feuilleton avant la fin de l'année 2020, je vais d'abord en profiter pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes dans votre bulle restreinte, avec vos proches. De plus, au nom de toute l'équipe de bénévoles et des membres de l'Assemblée de Fabrique, permettez-moi de vous souhaiter une bonne, heureuse et sainte année 2021.

La pandémie n'étant pas encore sous contrôle, malgré l'arrivée des vaccins, il nous faut demeurer très vigilants et continuer à appliquer les mesures de sécurité requises. Resterons-nous en zone rouge? Serons-nous confinés à nouveau? Les églises resteront-elles ouvertes? A moins d'être devin, il est difficile de le dire. Pour le moment, nous planifions en fonction de la situation présente. Donc pour le prochain

mois, il n'y aura qu'une célébration de la Parole le 3 janvier, et ce sera la dernière tant que nous serons limités à 25 personnes. Nous maintiendrons les messes aux 15 jours si les églises demeurent ouvertes, sur réservation, jusqu'à nouvel ordre. Cela peut représenter beaucoup de travail mais nous semble préférable pour éviter que les gens se déplacent inutilement. Sans réservation, les personnes au-delà des 25 autorisées n'auront malheureusement pas accès à l'église.

Célébrations de janvier 2021

Vendredi le 1^{er} janvier 2021 Messe du jour de l'An

10 h 00 Feu Théophile Rodrigue et Marie-Paule Lebel par les enfants
 Feu Clara Huard et Henri Tremblay par Paul Tremblay

Dimanche le 3 janvier 2021 Fête des Rois (Épiphanie)

10 h 00 Célébration de la Parole et communion

Dimanche le 10 janvier 2021

10 h 00 Feu Albert Lévesque et Cécile Tremblay (4^e anniversaire) par Gilbert Lévesque
 Feu M. et Mme Émile Gauthier par Norbert et Diane Gauthier

Dimanche le 17 et 31 janvier 2021

10 h 30 Messe à Ste-Luce, limite de 25 personnes

Dimanche le 24 janvier 2021

10 h 00 Feu Léonie Fortin par son épouse et ses enfants
 Feu Edmond Ruest par Gaétane Lavoie et ses frères et sœurs

Notez que le bureau de la fabrique est fermé tant que nous serons en zone rouge ou confinés. Il est toujours possible de rencontrer des gens sur rendez-vous en contactant :

Maurice Lepage au 418-724-4844, Mme Gaétane Lavoie au 418-723-4980 ou Mme Réjeanne Fournier au 418-724-7471.

Merci de votre compréhension. La vie de nos bénévoles est importante et nous ne voulons prendre aucun risque.

Vos offrandes

8 novembre 2020	–	242,25 \$
22 novembre 2020	--	261,50 \$

Lampes du sanctuaire

3 janvier 2021	Aux intentions de Mme Gisèle Gobeil Lepage
10 janvier 2021	Aux intentions de Gaétane et Clément Brisson
17 janvier 2021	Aux intentions de Mme Bernadette Lepage
24 janvier 2021	Aux intentions de Mme Angéline Gendron
31 janvier 2021	Aux intentions de Mme Céline Hupé

Pour toute information concernant votre fabrique, consultez notre site web :

<http://paroissestanaclet.com/informations/>

En consultant notre site web, vous pourrez prendre connaissance des horaires des messes dans le feuillet paroissial. Une multitude de sujets ont été placés sur ce site pour vous tenir informés sur les services de la fabrique.

Élections de marguilliers prévues le dimanche 6 décembre 2020

Compte tenu de la tempête de neige du 6 décembre, les élections n'ont pu être tenues car la messe a été annulée et l'église fermée. Comme on ne peut limiter le nombre de participants pour une assemblée de paroissiens et paroissiennes, nous ne pourrons tenir cette élection tant que nous serons limités à 25 personnes à l'église. Nous serons avisés dès qu'il sera possible de procéder, bien que la loi nous oblige à tenir une élection avant le 31 décembre. Si nous ne pouvons la tenir avant cette date, soit l'Archevêque nous autorisera à la tenir à un autre moment, soit il procédera par nomination sur recommandation de chaque fabrique. Il est bon de préciser que tant que les marguilliers n'ont pas été remplacés lors d'une élection ou nomination, leur mandat se poursuit jusqu'à l'élection ou la nomination d'un remplaçant. Sont en fin de mandat :

M. Jean-Luc St-Onge, mandat non renouvelable
Mme Camille Lévesque, mandat renouvelable

Nous vous tiendrons informés dans les prochains feuillets.

Merci...

Malgré la pandémie, nous avons décoré notre église grâce à de généreux bénévoles. Je tiens à remercier Mesdames Rachel Roy, Marie Canuel et Pierrette Meunier, Messieurs Jean-Luc St-Onge, Gaston Gauthier et Marc-André Gagné. Merci à tous ceux et celles qui nous ont offert des fleurs.

Merci infiniment de votre soutien
Gaétane Lavoie, pour le comité de liturgie

La loi sur les activités funéraires est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019

La nouvelle loi qui est entrée en vigueur comporte plusieurs volets et nous sommes obligés de l'appliquer. Les amendes applicables en cas de non respect sont assez salées. Nous avons des changements à effectuer au charnier mais, avec la Covid-19, nous n'avons pu faire avancer ce dossier en 2020. Le premier changement qui nous a affectés a été l'obligation de faire les inhumations des corps qui sont au charnier avant le 15 mai de chaque année.

Le 18 janvier 2021, entre en vigueur la partie relative à l'implantation du Registre des contrats préalables de services funéraires et des contrats préalables de sépulture, que l'on peut consulter sur un site web du gouvernement du Québec sous l'OPC (Office de la Protection du Consommateur). Pour les fabriques, la venue de cette obligation demande plus de gestion en plus des frais qui s'y appliquent. Comme la grande majorité des paroisses n'ont pas les ressources tant humaines que financières pour tenir correctement ces données, notre diocèse nous offre l'opportunité, soit de se conformer à la loi avec les outils requis, soit de se retirer de tout ce qui a trait aux pré-arrangements funéraires.

Plusieurs paroisses ont opté pour cette dernière option et c'est celle que l'assemblée de fabrique a retenue lors de sa rencontre du 9 décembre dernier. Donc, la fabrique de St-Anaclet ne prend plus de dépôts funéraires et toutes les personnes qui ont des dépôts ou avances de dépôts seront contactées pour leur offrir 2 options : un remboursement immédiat de la somme ou une conversion sous forme de placement sans intérêt géré par la fabrique, lequel sera remboursable sur demande par la personne ou sa succession. Ce prêt sans intérêt pourra être appliqué sur toute facture produite par votre fabrique à la personne en question ou à sa succession.

La justification d'une telle orientation vient du fait que la gestion et le maintien à jour des données concernant chaque personne représentent un travail de tous les instants. Comme nous ne possédons pas toutes les informations à jour, le faire sera très exigeant en temps et en compétence humaine.

Votre cimetière offrira un nouveau service aux paroissiens et paroissiennes

La durée de vie d'un cimetière est limitée et les possibilités d'expansion sont, pour ainsi dire, impossibles avec les lois sur l'environnement. Si on analyse l'utilisation de l'espace depuis les 5 dernières années, nous estimons que la section individuelle requise pour déposer des cercueils sera entièrement utilisée dans les 5 prochaines années si on ne fait pas un peu d'innovation. Beaucoup de ces lots ont été concédés pour y placer des urnes seulement et, en bon gestionnaire, nous ne pouvons continuer de la sorte.

L'assemblée de fabrique a donc demandé à l'Archevêque, par résolution en novembre, l'autorisation de mettre en place un columbarium dans notre cimetière par résolution en novembre. Nous avons reçu l'autorisation pour aller de l'avant et l'assemblée de fabrique a donc décidé de mettre en place un premier module de 32 niches cinéraires. Comme il faut prévoir un délai d'environ 5 mois pour la livraison; la commande sera placée en janvier avec la signature du contrat d'achat pour l'installation en mai ou juin 2021. La tarification pour ces niches cinéraires sera déterminée au cours du prochain trimestre et vous en serez informés.

Maurice Lepage, président
Assemblée de Fabrique de Saint-Anaclet

Chère Sœurs, Chers Frères,

La grâce Divine nous a donné de voir l'aube d'une année nouvelle. Et L'Église nous fait entrer dans toute nouvelle année, par une célébration en l'honneur de la Vierge Marie : La solennité de Sainte Marie, Mère de Dieu.

Que par MARIE, notre Mère, 2021 soit une année de bienfaits accordés par le Seigneur. Lc 4,19

Sainte Marie, Mère de Dieu, Priez pour nous.

« BONNE, HEUREUSE ET SAINTE ANNÉE 2021 »

Jean-Baptiste, Ptre